



Je voulais savoir pourquoi dans la Revue des Tabacs de ce mois-ci donc Mai 2009, la publicité pour un produit du tabac n'avait pas de warning sanitaire ?

Rubrique : questions-réponses - Dans la revue du 22 mai 2009

Bonjour,

Je voulais savoir pourquoi dans la Revue des Tabacs de ce mois-ci donc Mai 2009, la publicité pour La XXXXX n'avait pas de warning sanitaire ? La XXXXX a-t-elle une dérogation ?

Merci d'avance pour votre réponse,

J. S.

Réponse :

La revue des Tabacs est une publication professionnelle spécialisée visée par arrêté ministériel signé par les ministres chargés de la santé et de la communication. A ce titre, l'[arrêté du 22 mars 1993](#) considère qu'elle n'est pas visée par l'interdiction de faire de la publicité.

Par contre, aucun emballage de cigare ou de cigarette n'est autorisé à la vente en France si n'y figure pas les avertissements sanitaires prévus à l'[article L3511-6 du code de la santé publique](#)